



**POLE TECHNIQUE
ESPACES PUBLICS**

POINT INFORMATION A DATE

En vertu des arrêtés municipaux du 28/08/2025

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE DES VIERGES et RUE DES CHANOINES

Travaux de menuiserie :

RUE DES VIERGES

- Le 15/09/2025, stationnement d'un véhicule sur la chaussée.
- Occupation du domaine public o Surface occupée : 10 m²

- Le véhicule sera autorisé à stationner les matins de 7h00 à 10h00 pour permettre le chargement et déchargement des matériaux du 15/09/25 au 26/09/25

RUE DES CHANOINES

- du 15/09/2025 au 26/09/2025, occupation du domaine public o Surface occupée : 10 m²

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Nord / Gare

RUE ALPHONSE DAUDET

Livraison de béton

RUE ALPHONSE DAUDET

- le 08/09/2025, barrage de rue pour réalisation de travaux

STATIONNEMENT - CIRCULATION

Secteur Nord / Gare et Secteur / Le Port

RUE DU MARECHAL LECLERC, RUE
FRANCIS DECKER, PLACE DU GENERAL

DE GAULLE et RUE DE L'ETANG

RUE DU MARECHAL LECLERC

À compter du 11/09/2025 et jusqu'au 12/09/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent:

- Le stationnement des véhicules est interdit conformément au plan ci-joint.
- Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate,
- La circulation pourra se faire sur chaussée rétrécie au droit des travaux.
- Le cheminement des piétons sur le trottoir au droit des travaux sera interdit. Ceux-ci seront déviés sur le trottoir opposé.

RUE FRANCIS DECKER

À compter du 09/09/2025 et jusqu'au 10/09/2025, la circulation se fera par alternat au droit des travaux et sera gérée par panneaux BI 5+C18.

Le cheminement des piétons sur le trottoir au droit des travaux sera interdit. Ceux-ci seront déviés sur le trottoir opposé.

PLACE DU GENERAL DE GAULLE

À compter du 10/09/2025 et jusqu'au 11/09/2025, dans la portion de voie comprise entre la RUE ALAIN LE GRAND, et le n ° 10, la circulation des véhicules est interdite

RUE DE LETANG

Les 12/09/2025 et 15/09/2025, la circulation des véhicules est interdite

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant.

- , RUE DU FOUR,
- PLACE DU GENERAL DE GAULLE
 - RUE SAINT-PATERN,
- , BOULEVARD DE LA PAIX,

STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

AVENUE GEORGES POMPIDOU, RUE DU

CAPITAINE JUDE et AVENUE

JEAN MONNET

AVENUE GEORGES POMPIDOU

À compter du 03/09/2025 et jusqu'au 05/09/2025, dans la portion de voie comprise entre le GIRATOIRE POMPIDOU et la RUE DU CAPITAINE JUDE, la circulation sera interdite de 20h30 à 6h00.

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant dans les 2 sens.

- GIRATOIRE POMPIDOU
- • RUE DES GRANDES MURAILLES
- RUE FRANCOIS-RENE DE CHATEAUBRIAND
- GIRATOIRE FRANCOIS-RENE DE CHATEAUBRIAND
- RUE DU CAPITAINE JUDE

RUE DU CAPITAINE JUDE

À compter du 03/09/2025 et jusqu'au 05/09/2025, la circulation des véhicules est interdite de 20H30 à 6H00

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant dans les 2 sens:

- RUE DES GRANDES MURAILLES

- , GIRATOIRE DE POMPIDOU
- , AVENUE GEORGES POMPIDOU

AVENUE JEAN MONNET

À compter du 03/09/2025 et jusqu'au 05/09/2025, dans la portion de voie comprise entre le GIRATOIRE FRANCOIS-RENE DE CHATEAUBRIAND et le GIRATOIRE DU PALAIS DES ARTS, la circulation sera interdite de 20h30 à 6h00.

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant dans les 2 sens.

- , RUE DU CAPITAINE JUDE,
- RUE DE ROHAN
- RUE DU LIEUTENANT DE POLICE RYCKEBUSCH,
- • PLACE DE LA LIBERATION
- • BOULEVARD DE LA PAIX

----- STATIONNEMENT

Secteur Ouest, Secteur Kercado et Secteur Centre / Le Port

RUE JEAN GOUGAUD et AVENUE DE LA MARNE

RUE JEAN GOUGAUD

À compter du 10/09/2025 et jusqu'au 12/09/2025, la circulation des véhicules est interdite RUE JEAN GOUGAUD, de 20H30 à 6H00.

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant:

- • AVENUE JEAN-MARIE
BECEL • RUE JEROME D
'ARRADON,
- • RUE VINCENT ROUILLE

AVENUE DE LA MARNE

À compter du 10/09/2025 et jusqu'au 12/09/2025, dans la portion de voie comprise entre la PLACE DE LA MADELEINE et le GIRATOIRE DE LA FRANCE LIBRE, la circulation sera interdite de 20h30 à 6h00, soit dans le sens Est > Ouest, soit dans le sens Ouest -> Est

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant et se fera pour les 2 déviations par:

- , GIRATOIRE DE LA FRANCE LIBRE
- ● BOULEVARD DU GENERAL MONSBERT
- ● GIRATOIRE DE SAINTE-ANNE
- , RUE DE SAINTE-ANNE,
- PLACE DE LAMADELEINE

STATIONNEMENT

Secteur Nord / Gare

RUE DU 116EME R.I - RUE DU COLONEL

MAURY - PLACE LYAUTEY - RUE DES 4 FRERES CREAC'H - RUE FRANCIS

DECKER

À compter du 22/09/2025 et jusqu'au 26/09/2025, le stationnement des véhicules est interdit et rétabli en fonction de l'avancement des travaux

STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE SAINT-SALOMON

À compter du 15/09/2025 et jusqu'au 12/12/2025, la circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit des travaux.

Un échafaudage plate-forme d'une hauteur de 2.50 mètres sera mis en place au droit des n° 13 -15.

Un véhicule sera autorisé à stationner, RUE THOMAS DE CLOSMADÉUC, sans bloquer la circulation, ni l'accès aux commerces.

STATIONNEMENT

Secteur Nord / Gare

RUE ALPHONSE DAUDET

Le 08/09/2025, la circulation des véhicules est interdite RUE ALPHONSE DAUDET.

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant dans les 2 sens

RUE DES LUTINS

- RUE ALPHONSE DE LAMARTINE
